

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5754>



# Déclaration liminaire de la FSU au CTA du 22 mars 2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Comité social d'administration académique (CSAA)  
(ex-CTA) -



Publication date: vendredi 22 mars 2019

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Madame la Rectrice,

**Vendredi dernier, la jeunesse a exprimé son inquiétude face aux problèmes climatiques et l'inertie des gouvernements.** A Dijon par exemple, ils étaient 1700 à défiler. La FSU soutient ce mouvement et partage les préoccupations de la jeunesse.

Lors de la réunion d'installation du Conseil Commun de la Fonction Publique le 12 février, la FSU a décidé de quitter la séance tant le dialogue social continue à être méprisé au sommet de l'État.

Le Ministre a en effet remis aux organisations syndicales **le projet de loi portant sur la transformation de la fonction publique qui reprend la quasi-totalité des orientations qui font désaccord depuis plus d'un an.**

Le Président de la République, dans son courrier du 13 janvier dernier, invite les citoyens à débattre de nombreux sujets dont celui de l'organisation de l'État et des services publics. **Pour la FSU, il était donc évident que la suspension de toute réforme soit un préalable dans l'attente des conclusions du Grand débat national.**

Mais le gouvernement a décidé que ces principes de bon sens et de démocratie ne s'appliqueraient pas pour la Fonction publique et il persiste à vouloir imposer ses projets sur des sujets pourtant lourds d'enjeux puisqu'ils sont au cœur de notre modèle social.

Alors que s'exprime dans le pays la nécessité d'avoir des services publics de qualité accessibles à toutes et tous et qu'il est donc plus que jamais nécessaire de réfléchir avec tous les acteurs, dont les organisations syndicales, aux évolutions à poursuivre pour répondre mieux aux besoins de la population, le gouvernement a déjà tranché. Et il a particulièrement tranché en ce qui concerne le traitement réservé aux services publics et aux agent-es : suppression de postes, recours accru aux emplois précaires, individualisation des rémunérations, menaces sur les instances de dialogue social, sur les compétences des CAP,... la conséquence directe en étant l'affaiblissement du service public d'éducation et de sa capacité à lutter contre les inégalités sociales et scolaires. Le dialogue social ne saurait se cantonner à un monologue de sourd.

La réforme des retraites que le gouvernement annonce pour 2019 est aussi une attaque majeure contre la Fonction Publique car elle prévoit de mettre un terme au lien entre le fonctionnaire et la Nation. Il est en effet question qu'en 2025, les droits acquis dans le cadre du code des pensions soient soldés pour tous, et que tous les fonctionnaires basculent dans un régime universel à compter de cette date. Ce que est improprement nommé « l'emploi à vie » des fonctionnaires n'existerait ainsi plus.

De même, la généralisation annoncée du recours au contrat, en lieu et place du recrutement de titulaires prépare un mouvement de bascule comparable à ce que l'on a connu dans les grandes entreprises publiques dans les années 90, où les personnels sous statut sont passés de la norme à l'exception.

**La loi Blanquer dite de « l'école de la confiance » n'échappe pas à l'autoritarisme de notre gouvernement.** De quelle confiance parle-t-on lorsque nous voyons de quelle manière un de ses articles est voté : adopté par seulement 35 députés contre 7 sans avoir jamais été soumis aux différentes organisations syndicales, sur 577 députés, 42 présents. Quelle représentativité !!!

Pour la FSU, nous sommes sur une école de la défiance généralisée, préparant des bouleversements sans précédent, décidée dans une totale verticalité, pour s'imposer à tous les personnels des écoles.

Article 1 : **liberté d'expression menacée** ;

Article 2ter : **suppression de la visite médicale d'aptitude de la 6ème année** ;

Article 3 : **cadeau à l'école privée** ;

Article 6 : **mise sous tutelle des directeurs d'écoles ?** ;

Article 9 : **suppression du CNESCO, organisme indépendant reconnu pour la qualité de ses travaux** ;

Articles 10 et 12 : **big-bang de la formation initiale : encore un retour à l'ère Sarkozy** ;

Article 14 : **recrutement des AED pour des missions d'enseignement** ;

Article 16 bis et ter : **le renversement du concept de santé à l'Ecole : un bon en arrière de plus de 30 ans** avec le retour d'un service hygiéniste de santé scolaire qui interviendra depuis la périphérie de l'Ecole pour prescrire et ordonner ... quelle avancée !

Dans le premier degré, **c'est avec stupéfaction que nous avons découvert que le ministre a donné des consignes pour mettre en œuvre des mesures disciplinaires à l'encontre des collègues qui n'ont pas appliqué tout ou partie du protocole d'évaluations nationales**. Plutôt que de convaincre les professionnels, plutôt que d'engager le dialogue avec les représentants des personnels, le ministre préfère utiliser la menace et les sanctions et faire preuve d'autoritarisme. Comment considérer que des professeurs, qui appliquent les programmes, mettent en place des enseignements conformément aux derniers textes en vigueur, réalisent des évaluations régulières pour mesurer les progrès et les réussites des élèves et adapter leurs enseignements, sont en faute ? **Madame la Rectrice, nous vous demandons de ne pas engager de sanctions.**

La FSU rappelle ici son opposition aux nouvelles modalités du mouvement intra départemental pour les enseignant-es du 1er degré imposées par le ministère qui conduiront à une mobilité forcée sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie. C'est une négation du paritarisme qui avait permis la construction progressive de règles départementales adaptées aux spécificités locales. De plus, l'impréparation du ministère et l'absence de formation des personnels administratifs pour mettre en œuvre ces nouvelles directives, le manque voire l'absence d'information sur le fonctionnement du logiciel est inquiétant et conduira à un fiasco qui touchera de très nombreux-ses collègues. Cela légitime la demande de moratoire des organisations syndicales.

Et que dire de la réforme de la voie professionnelle où la baisse des heures de matières générales ne permettra plus aux élèves d'espérer poursuivre leurs études. Où la seconde généraliste privera les élèves d'une année de vraie qualification. Où Les contenus de programmes, rejetés d'ailleurs hier au CSE, sont squelettiques et orientés idéologiquement. **Où est donc l'ambition vantée pour nos élèves ? Où est l'excellence ?**

De même la réduction de l'accueil des élèves en difficultés en SEGPA, dans le but d'une inclusion renforcée et aveugle, ne pourra produire que de l'échec pour les enfants et la dégradation des conditions de travail des personnels.

Ce n'est pas mieux dans les lycées généraux et technologiques où certaines disciplines sont fortement déstabilisées par la mise en place de la réforme. Et on voit, à la lecture des documents fournis par vos services, que la rentrée prochaine est destructrice d'emplois contrairement à ce que vous affirmez régulièrement.

Alors que les inégalités sociales se creusent et que l'école peine à remplir son rôle d'ascenseur social faute de moyens suffisants, le Ministre met des drapeaux et affiche la Marseillaise dans les classes. Quelle grande idée !!! On sent déjà un net frémissement dans la motivation et une franche amélioration des résultats des élèves !

La préparation de rentrée met en évidence les insuffisances budgétaires que nous avons déjà dénoncées. Les choix opérés conduiront à un nouvel alourdissement de la charge de travail des personnels de l'Education Nationale : des suppressions de postes d'enseignants et d'administratifs, un manque criant de poste infirmier et une absence de réflexion sur les critères d'implantation, augmentation du nombre d'heures supplémentaires défiscalisées et

désocialisées (ce qui est une 1ère en France...), compléments de service sur plusieurs établissements, et en HSA, suppression des postes vacants et des postes des personnels qui partent en retraite, mesures de cartes scolaires, multiplication des BMP sur plusieurs établissements qui impacteront les TZR et les contractuels.

**De plus, sans oser l'annoncer aux personnels, et aux parents, le rectorat de Dijon prépare pourtant des fermetures de CIO pour la prochaine rentrée ; en milieu rural comme à Decize où les usagers devront faire plus de 45 mn en voiture vers Nevers.** Ou encore à Dijon où la fusion des deux CIO est planifiée pour la rentrée ce qui, inévitablement, divisera par deux le nombre d'entretiens réalisés par les PsyEN entassés dans un bâtiment trop petit pour permettre les réunions d'équipe. Fermetures et fusions c'est bien ce que laisse entendre les retraits de postes administratifs en CIO.

Pour la seconde fois depuis l'installation de ce nouveau CTA, nous sommes amenés ici à débattre de suppressions de postes. A ce propos, la FSU tient à apporter son soutien à tous les collègues qui se battent aujourd'hui pour empêcher une nouvelle détérioration de leurs conditions de travail du fait des suppressions programmés à tous les niveaux : personnels enseignants et non enseignants.

La FSU demande solennellement ici l'abandon de ces projets de suppression mais aussi de CAP 22.

**Pour la rentrée prochaine dans l'académie de Dijon, c'est 90 postes qui disparaissent dans les lycées généraux et technologiques et 31 dans les lycées professionnels.**

S'ajoute la multiplication des BMP y compris sur deux types d'établissements (collège lycée). **Pour l'ensemble du lycée, c'est 49 mesures de cartes scolaires**, sans parler de celles dans les collèges. Ces suppressions vont très largement détériorer les conditions de travail des enseignants, voués à muter loin de leur domicile ou à travailler sur plusieurs établissements.

C'est également **15 postes administratifs et techniques supprimés** à la rentrée, 7 dans les services, 8 dans les établissements et en CIO. C'est la transformation de 2 postes de gestionnaires de catégorie A en catégorie B.

C'est pourquoi la FSU votera CONTRE toutes ces suppressions et appelle l'ensemble des personnels concernés à participer massivement aux différentes actions de intersyndicale du 30 mars contre toutes les régressions et pour une école ambitieuse pour toutes et tous.

Enfin, La FSU exprime également sa totale solidarité avec le directeur de l'école René Manglou à Sainte-Suzanne, agressé dans l'exercice de ses fonctions, et prend acte d'une procédure en cours. La FSU aurait aimé que la même célérité s'applique chaque fois qu'un personnel est agressé sur son lieu de travail. **La FSU est également solidaire des personnels du lycée Léon Blum suite à l'agression d'un collègue par un élève ce lundi** et espère qu'ils seront accompagnés plutôt qu'éventuellement sanctionnés pour un droit de retrait jugé abusif par le seul Dasen de Saône et Loire.